Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20251218-LPDC_25_12_86-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du douze décembre avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 19
3. Votants : 21

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	GOUDAL Patrice	P
DESLOGES Jean	P	MALLE Thierry	P
MONTEMBAULT Mélanie	P arrivée au point 4	LECÈNE Yoann	P
HAMEL Constant	P	LERAY Christine	P
LEMONNIER Tiphaine	P	BOIROUX Céline	P
PETIT Jean-Marc	P	HARDY Laure	P
SALIOT Véronique	P	DUMONT Alison	A
POMMEREUL Edith	P	JÉGAT Francis	R
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
DUBOIS Catherine	R	COCHET Laëtitia	P
PORCHER Patrice	A	FOUQUET Gaëtan	P
VALLÉE Pascal	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
JÉGAT Francis	CELLIER CHENOIR Lydie	Ensemble de la séance
DUBOIS Catherine	POMMEREUL Edith	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Constant HAMEL a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20251218-LPDC_25_12_86-DE

Délibération n° 25.12.86

Vente lot n°2 (517 m²) lotissement « Les Fontaines » Montours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande qu'il a reçue pour l'acquisition du lot n° 2 de 517 m² du Lotissement Communal Les Fontaines. Cette demande a été formulée par Monsieur Thomas DENOUAL.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente du mètre carré a été fixé à 37,50 € HT, soit 45,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de vendre à Monsieur Thomas DENOUAL, le lot n° 2 du lotissement « Les Fontaines » d'une superficie de 517 m² et cadastré section ZP n° 164, au prix de 19 387,50 € HT auquel s'ajoutera la TVA de 20 % soit un prix total de 23 265,00 € TTC.**

- **Dit que le montant HT devra apparaître distinctement dans l'acte de vente notarié pour le calcul des droits de mutation auxquels la vente est soumise ainsi que le montant de la TVA.**

- **Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint (Monsieur Jean DESLOGES) à signer tous les documents relatifs à cette vente, lesquels seront dressés par l'étude de Maître JÉGOU, notaire à MAEN-ROCH.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

MAIRIE DE LES PORTES DU COGLAIS
Ille-et-Vilaine

Aymar de GOUVION SAINT CYR